

Résolution sur l'application de la totalité des dispositions de l'acquis de Schengen à la République tchèque, à la République d'Estonie, à la République de Lettonie, à la République de Lituanie, à la République de Hongrie, à la République de Malte, à la République de Pologne, à la République de Slovénie et à la République slovaque

2007/2653(RSP) - 13/11/2007

L'Assemblée a tenu un débat, suite à la déclaration du Conseil, sur l'application des dispositions de l'acquis de Schengen à la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 15 novembre 2007.